



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

DOM : emploi

Question écrite n° 63236

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la necessite de renforcer la lutte contre le chomage dans les departements d'outre-mer. La loi no 91-1405 du 31 decembre 1991 relative a la formation professionnelle et a l'emploi permet d'accorder le benefice de l'exoneration des charges sociales patronales, pendant douze mois, pour les embauches sous contrat a duree indeterminée des trois premiers salaries, par les artisans exerçant leur activite dans des zones rurales fragiles. L'extension d'une telle mesure a l'ensemble des petites et moyennes entreprises des DOM ne pourrait que favoriser leur developpement et permettre la creation de nouveaux emplois dans des departements fortement touches par le chomage. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui donner son avis sur l'application d'une telle mesure.

### Texte de la réponse

Reponse. - Tout en comprenant le souci exprime par l'honorable parlementaire, le Gouvernement n'envisage pas d'élargir le champ de la mesure a laquelle il fait reference dans sa question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andre](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63236

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 1992, page 4883